

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 8 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Emmanuelle MARLIN, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Bernard CERF, Myriam PISANO.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Pierre VALLAT.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Christine DEL PIE à Josette BESSE, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Robert NATALE à André HELLE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Cédric PERRIN à Didier MATHIEU, Bernard TENAILLON à Bernard CERF, Pierre VALLAT à Pierre OSER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 28 février	Le 28 février	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean LOCATELLI est désigné.

### **2018-02-18 Zone d'activités des Grands Sillons-Vente de foncier** *Rapporteur : Christian RAYOT*

La Communauté de Communes du Sud Territoire a été sollicitée par la commune de Grandvillars dans le cadre d'un projet de construction porté par cette dernière ou toute personne morale de droit privé sur la zone d'activités des Grands Sillons à Grandvillars.

Pour ce faire, la commune de Grandvillars souhaite acquérir sur la zone d'activités une superficie de 1 200 m<sup>2</sup> (12 ares) environ sur la partie basse de la Zone d'Activités. Ce foncier est à détacher de la parcelle actuelle cadastrée section A N° 1109 d'une contenance totale de 89a36ca.

Le prix de cession est fixé à dix-huit euros (18 €) le mètre carré conformément à l'Avis des Domaines et la surface définitive du foncier à vendre sera connue après établissement du document d'arpentage par le géomètre.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :**

- **de valider le prix de cession de la parcelle à 18 € HT/ m<sup>2</sup> conformément à l'Avis des Domaines hors frais notariés au bénéficiaire la commune de Grandvillars ou de toute personne morale de droit privé,**
- **d'autoriser le Président à négocier et à signer tout document relatif à cette prise de décision.**
- **D'autoriser le Président à déléguer M. Pierre OSER pour la signature de tout document au nom de la CCST.**

*Annexes :*

*-Plan provisoire de zone avec localisation de la parcelle.*

*-Avis des Domaines.*

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 16 MARS 2018

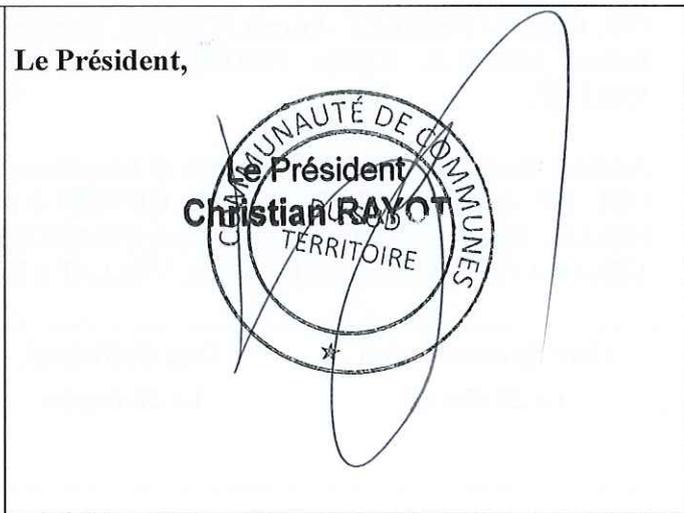
Le Président,

Le Président  
Christian RAYOT



Le Président,

Le Président  
Christian RAYOT





Envoyé en préfecture le 16/03/2018

Reçu en préfecture le 16/03/2018

Affiché le

N° 7300-SD  
ID : 090-249000241-20180308-2018\_02\_18-DE  
(mars 2018)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU DOUBS**  
**POLE D' EVALUATIONS DOMANIALES**  
**17 RUE DE LA PREFECTURE**  
**25000 BESANCON**  
Téléphone : 03.81.25.20.20  
Courriel : ddvip25.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 12/02/2018.

Monsieur le Directeur Départemental des Finances  
Publiques du Doubs

**POUR NOUS JOINDRE :**

à

Affaire suivie par : Nelly EUVRARD  
Adresse : Centre des Finances Publiques  
1 rue Pierre Brossolette 25214 MONTBELIARD Cedex  
Téléphone : 03 81 32 62 24  
Courriel : nelly.euvrard2@dgfip.finances.gouv.fr  
Réf. : 2018 – 90 – 053 L 196

Monsieur le Président  
Communauté de Communes du Sud Territoire  
8 Place Raymond Forni  
90100 DELLE

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : EMPRISE DE TERRAIN D' ENVIRON 12 ARES**

**ADRESSE DU BIEN : ZAC DES GRANS SILLONS À GRANDVILLARS**

**VALEUR VÉNALE : 18 € le m<sup>2</sup> HT soit 21 600 €**

**1 – SERVICE CONSULTANT**

Division du Développement Economique

**AFFAIRE SUIVIE PAR :**

Mme Corinne BOHLINGER .

**2 – Date de consultation**

09/02/2018

**Date de réception**

09/02/2018

**Date de visite**

déjà évalué

**Date de constitution du dossier « en état »**

09/02/2018

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession d' une portion de terrain à la Commune de GRANDVILLARS .

**4 – DESCRIPTION DU BIEN**

Référence cadastrale : Surface d' environ 1200 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle A n° 1109 d' une contenance totale de 89 a 36 ca .

**Description du bien :** Terrain situé dans la ZAC des Grands Sillons à proximité de la Route Départementale

**5 – SITUATION JURIDIQUE**

- nom du propriétaire : Communauté de Communes du Sud – Territoire .

situation d'occupation : libre d' occupation et de location .



Envoyé en préfecture le 16/03/2018

Reçu en préfecture le 16/03/2018

Affiché le

Nelly  
Euvrard

ID : 090-249000241-20180308-2018\_02\_18-DE

## 6 – URBANISME ET RÉSEAUX

PLU du 15/02/2008 modifié le 19/07/2011 , ZAC des Grands Sillons .

## 7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par référence avec des ventes de terrains de superficie comparable dans la zone .

La valeur vénale peut être estimée sur la base de 18 €/m<sup>2</sup> HT soit 21 600 €. Cette valeur s'entend HT et hors frais d'enregistrement .

## 8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis est valable un an .

## 9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

Nelly EUVRARD Inspecteur des Finances Publiques

